



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A HUIS CLOS - VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du SAMEDI 8 MAI 2021

PROCES – VERBAL DE DELIBERATION

SONT PRESENTS : Messieurs Patrick LEGRAND, Jacques LAFORGE, André CAUCHON, Marcel BUSCHIAZZO et Pascal MONHUREL, et Mme Emilie BARRE.

Monsieur Patrick LEGRAND, Président, déclare la séance ouverte à 10 heures 15

Exposé :

Ainsi qu'il est relaté dans la convocation en date du lundi 19 avril 2021, envoyée par courriel le même jour à 18h24 à tous les adhérents, ainsi qu'à Mme FISSIER et Messieurs BELTRANDO et LEGER, copropriétaires, dont tous les destinataires ont accusé bonne réception,

le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité lors de sa réunion en date du 8 avril 2021 d'organiser exceptionnellement l'Assemblée Générale à huis clos, avec un vote par correspondance comme le permettent l'ordonnance N°2020-1497 du 2 décembre 2020 (articles 4, 6 et 6-1) et le décret N°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2021 les mesures portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants notamment des associations, en raison de l'épidémie de covid-19.

Cette dernière a été fixée à Omonville La Rogue, Commune Déléguée de LA HAGUE, 11 rue de la Jonquière, pour respecter le délai minimum légal de 15 jours, le samedi 8 mai 2021 à 10 heures avec un Conseil d'Administration donnant lieu à un Procès-Verbal après le dépouillement des bulletins de vote et des résultats obtenus pour chacun des 7 points de l'ordre du jour.

A cette convocation était joint l'ensemble des documents permettant aux adhérents de voter par correspondance, savoir :

- Rapport moral et bilan d'activités 2019 et 2020
- Rapport financier, résultat 2019 (avec bilan du repas) et 2020 ;
- Les autres points à l'ordre du jour ;
- Et le bulletin de vote sur les différents rapports et autres points à l'ordre du jour.

Etant précisé que le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019 a été envoyé par courriel aux mêmes destinataires le dimanche 18 avril 2021 à 12h20.

Les adhérents étaient invités à faire parvenir pour le 7 mai 2021 au plus tard une enveloppe fermée avec leur bulletin de vote, soit par voie postale, soit par dépôt directement au domicile du Président (37 rue de la Jonquière OMONVILLE LA ROGUE 50440 LA HAGUE).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1°) Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019
- 2°) Rapport moral et bilan d'activités 2019 et 2020
- 3°) Rapport financier, résultat 2019 (avec bilan du repas) et 2020
- 4°) S.N.S.M. don de 72 €
- 5°) Cotisation d'adhésion à 20 €
- 6°) Montant du droit d'entrée, révisable, à 110 €
- 7°) Rétrocession de mouillage - tarif unique de la redevance, révisable, à 110 € en 2021

1°) Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 mars 2019 :
Ce Procès-Verbal était soumis au vote pour approbation.

2°) Rapport moral et bilan d'activités 2019 et 2020 :
Ce Rapport était soumis au vote pour approbation.

3°) Rapport financier, résultat 2019 (avec bilan du repas) et 2020 :
Ce Rapport était soumis au vote pour approbation.

4°) S.N.S.M. don de 72 € :
Cette proposition était soumise au vote pour approbation.

5°) Cotisation d'adhésion à 20 € :
Cette proposition était soumise au vote pour approbation.

6°) Montant du droit d'entrée, révisable, à 110 € :
Cette proposition était soumise au vote pour approbation.

7°) Rétrocession de mouillage - tarif unique de la redevance, révisable, à 110 € en 2021 :
Cette proposition était soumise au vote pour approbation.

Le président déclare avoir reçu, dans le délai prévu, soit le 7 mai 2021, de la part des 34 adhérents, les réponses de 21 adhérents avec leur BULLETIN DE VOTE.

Le nombre d'adhérents s'élevant à 34,

Et le nombre de bulletins de vote à 21 dont un bulletin nul.

Le quorum (18) pour valablement délibérer est atteint.

Sous la surveillance de :

M^r Jacques LAFORGE
Et M^{me} Emilie BARRÉ

Nommés scrutateurs par le Président,

Ces bulletins de vote sont dépouillés par les autres membres du Conseil d'Administration.

Les 7 points de l'ordre du jour ont obtenu les résultats suivants :

1°) Procès-Verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2019 : _

Pour : 20

Contre : -

Abstention : -

2°) Rapport moral et bilan d'activités 2019 et 2020 :

Pour : 20

Contre : -

Abstention : -

3°) Rapport financier, résultat 2019 (avec bilan du repas) et 2020 :

Pour : 20

Contre : -

Abstention : -

4°) S.N.S.M. don de 72 € :

Pour : 20

Contre : -

Abstention : -

5°) Cotisation d'adhésion à 20 € :

Pour : 20
Contre : -
Abstention : -

6°) Montant du droit d'entrée, révisable, à 110 € :

Pour : 20
Contre : -
Abstention : -

7°) Rétrocession de mouillage - tarif unique de la redevance, révisable, à 110 € en 2021 :

Pour : 17
Contre : 2
Abstention : 1

Le nombre de votants s'élevant à : 20

Et le nombre d'approbations à : 20 ou 17

Le quorum (11) pour l'approbation étant ~~de~~ atteint

Sont donc adoptés les points suivants :

- les points 1 à 7.

Il en résulte que les statuts et le règlement intérieur seront mis à jour conformément aux points de l'ordre du jour ayant été adoptés.

OBSERVATIONS :

une bulletin mail.

Le Président clôture la séance à 10h 35.

Suivent les signatures de :

Mr Patrick LEGRAND



Mr Jacques LAFORGE



Mr André CAUCHON



Marcel BUSCHIAZZO



Mr Pascal MONHUREL



Mme Emilie BARRE

